

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES

178 rue de la Carrierasse
34090 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOLIES LYRIQUES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pérors, le 24 février 2020

Le Commissaire aux Comptes
MAZARS CPA

Alain CAMOIN

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2019			Exercice clos le 31/12/18
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/19	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 757	1 933	1 825	
Immobilisations corporelles	5 726	5 237	489	1 281
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	9 483	7 170	2 313	1 281
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 496		2 496	10 000
Autres créances	24 522		24 522	51 600
Valeurs mobilières de placement				540
Disponibilités	35 070		35 070	52 412
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	62 088		62 088	114 552
CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE (III)	410		410	356
TOTAL ACTIF (I + II + III)	71 982	7 170	64 812	116 188

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/18
FONDS ASSOCIATIFS		
Subvention d'investissement	5 805	5 805
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Report à nouveau	(27 821)	435
Résultat de l'exercice	32 060	(28 256)
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	10 044	(22 016)
PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		60 168
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 246	64 338
Autres	13 522	13 698
TOTAL DETTES (III)	54 768	138 204
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	64 812	116 188

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	147 867	148 880	(1 013)	-1%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	413 741	408 161	5 580	1%
Autres produits	17 366	25 994	(8 627)	-33%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	578 974	583 035	(4 060)	-1%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achat d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	288 007	301 581	(13 574)	-5%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 993	5 312	(2 320)	-44%
Rémunérations du personnel	162 038	206 575	(44 537)	-22%
Charges sociales	76 660	94 250	(17 590)	-19%
Dotations aux amortissements	2 534	956	1 578	165%
Dotations aux provisions				
Autres charges	1	13 230	(13 228)	-100%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	532 233	621 904	(89 671)	-14%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	46 742	(38 869)	85 611	20%
Produits financiers (III)	2		2	
Produits exceptionnels (IV)		10 753	(10 753)	-100%
Charges financières (V)	444	140	304	217%
Charges exceptionnelles (VI)	14 239		14 239	
Impôts sur les bénéfices (VII)				
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)	32 060	(28 256)	60 316	13%

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Durée de l'exercice : 12 mois - période du 1er janvier au 31 décembre 2019

Total du bilan : 64 812 Euros

Résultat comptable bénéficiaire : 32060 Euros

Objet social : L'association a pour but la production, l'exploitation, la diffusion et la gestion de toutes activités musicales, lyriques et audiovisuelles, au domaine d'O à Montpellier ou dans d'autres lieux.

1. Règles générales

Notre association est soumise aux règlements de l'ANC 2014-3 et suivants relatif au PCG, sous lequel s'inscrit le règlement CRC 99-01 modifié qui prévoit les adaptations spécifiques aux associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 an
Matériel de bureau et mobilier	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur recouvrement est incertain à la valeur comptable.

4. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

5. Autres informations

Engagements de retraite, évaluation des engagements d'indemnités de fin de carrière (IFC) : Le montant global d'engagements d'IFC à la clôture a été évalué selon le calcul simplifié recommandé par le Conseil National de la Comptabilité.

Le calcul simplifié recommandé repose sur une évaluation des indemnités à verser aux salariés à leur départ à la retraite valorisées avec un salaire actuel majoré des charges patronales.

Selon cette méthode globale les engagements d'IFC totalisent à la clôture 14 K€.

Frais de création : Les frais de création des spectacles peuvent être assimilés comptablement à des frais de développement ; les conditions permettant de les immobiliser n'étant pas réunies, ils sont comptabilisés en charge.

Mise à disposition : L'EPIC du Domaine d'O pour la manifestation il met gratuitement à disposition un amphithéâtre et divers espaces du théâtre. Le matériel et les moyens techniques ont été facturés pour un montant de 58 K€. Les locaux administratifs situés à l'entrée du Domaine d'O mis à disposition de l'association sont facturés par la société Hexis.

Le Domaine d'O assure la gestion de la billetterie gratuitement.

Information sur les rémunérations brutes 2019 :

Ne restant qu'un seul cadre pour respecter la confidentialité des rémunérations aucun élément n'est ici fourni.

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association ne perçoivent aucune rémunération

SUIVI DU FONDS ASSOCIATIF

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent	435
Subvention d'investissement	5805
Résultat de l'exercice précédent	-28256
Fonds associatif au 31/12/2018	<u>-22016</u>
Résultat de l'exercice	32060
Fonds associatif au 31/12/2019	<u>10044</u>

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	857	2 900		3 757
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	857	2 900		3 757
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	5 861	667	801	5 726
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	5 861	667	801	5 726
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	6 718	3 567	801	9 483

AMORTISSEMENTS

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		857	1 075		1 933
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		4 580	1 458	801	5 237
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		4 580	1 458	801	5 237
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		5 437	2 533	801	7 170

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actifs				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
TOTAL GÉNÉRAL				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	27 018	27 018	
Charges constatées d'avance	410	410	
TOTAL CRÉANCES	27 429	27 429	

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	41 246	41 246		
Autres dettes	13 522	13 522		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	54 768	54 768		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	410
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	410

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 666
Dettes fiscales et sociales	4 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	10 778

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 496
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	2 496

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES - 34090 MONTPELLIER
SIRET 50928965800023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES	Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Concessions, brevets et droits similaires	3 757,10	857,10	2 900,00	*4,4
20510000 Logiciel site internet	3 757,10	857,10	2 900,00	*4,4
Am/Prov sur Concessions, brevets et droits similaires	1 932,52	857,10	1 075,42	125,5
28050000 Amort. Concessions et droits simil.	1 932,52	857,10	1 075,42	125,5
Autres immos corporelles	5 726,25	5 860,91	-134,66	-2,3
21830000 Matériel de bureau et informatique	5 726,25	5 860,91	-134,66	-2,3
Am/Prov sur Autres immos corporelles	5 237,38	4 580,36	657,02	14,3
28183000 Amort. Mat. de bureau et informati.	5 237,38	4 580,36	657,02	14,3
Clients et comptes rattachés	2 496,00	10 000,00	-7 504,00	-75,0
4110DI00 CLIENTS DIVERS		10 000,00	-10 000,00	-100,0
41810000 PAR CLIENTS FAE	2 496,00		2 496,00	0,0
Autres créances	24 522,25	51 599,50	-27 077,25	-52,5
401HEX00 HEXIS		558,00	-558,00	-100,0
44170000 Subvention exploitation		8 000,00	-8 000,00	-100,0
44410000 CICE		5 850,00	-5 850,00	-100,0
44562000 TVA sur immobilisations		0,53	-0,53	-100,0
44566100 TVA déductible 5,5%		0,61	-0,61	-100,0
44566200 TVA déductible 2,10%		0,57	-0,57	-100,0
44566400 TVA déductible 10 %		0,18	-0,18	-100,0
44566500 TVA déductible 20 %	5 735,91	9 322,61	-3 586,70	-38,5
44567000 Crédit de TVA à reporter	2 648,00	2 094,00	554,00	26,5
44583000 Remboursements de la TVA demandés	15 000,00	15 000,00		
44586000 Taxes/CA sur fact. non parvenues	1 138,34	773,00	365,34	47,3
46710000 Fonds de réserve		10 000,00	-10 000,00	-100,0
Valeurs mobilières de placement		540,35	-540,35	-100,0
50800000 Autres valeurs mob. et créances ass		540,35	-540,35	-100,0
Disponibilités	35 070,18	52 411,87	-17 341,69	-33,1
51202000 Banque Dupuy		774,44	-774,44	-100,0
51203000 SOCIETE GENERALE	35 059,50	51 407,79	-16 348,29	-31,8
51220400 BDP LIVRET		218,14	-218,14	-100,0
53000000 Caisse	10,68	11,50	-0,82	-7,1
Charges constatées d'avance	410,39	355,86	54,53	15,3
48600000 Charges constatées d'avance	410,39	355,86	54,53	15,3

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES - 34090 MONTPELLIER
SIRET 50928965800023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES	Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Capital social ou individuel	5 805,45	5 805,45		
10260000 Subvention d'investissement	5 805,45	5 805,45		
Report à nouveau	-27 821,45	434,59	-28 256,04	*-64,0
11000000 Report à nouveau (crédit)	-27 821,45	434,59	-28 256,04	*-64,0
Résultat de l'exercice	32 060,22	-28 256,04	60 316,26	*-1,1
Emprunts et dettes auprès des ét. de crédit		60 168,00	-60 168,00	-100,0
51290000 Cession escompte créance		60 168,00	-60 168,00	-100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 245,83	64 337,69	-23 091,86	-35,9
401DOM00 DOMAINE D'O	30 422,26	58 523,89	-28 101,63	-48,0
401HEX00 HEXIS	558,00		558,00	0,0
401NDF00 NDF Salariés		574,80	-574,80	-100,0
401OVH00 OVH.COM		1,00	-1,00	-100,0
401SUI00 SUIRE AGC	3 600,00	600,00	3 000,00	*6,0
40810000 Fournisseurs factures non parvenues	6 665,57	4 638,00	2 027,57	43,7
Dettes fiscales et sociales	13 522,22	13 698,44	-176,22	-1,3
42820000 Dettes prov/conges payes		1 515,52	-1 515,52	-100,0
43100000 URSSAF	4 151,21	3 569,93	581,28	16,3
43730000 Audiens	1 935,16	1 842,48	92,68	5,0
43731000 Audiens mutuelle		54,10	-54,10	-100,0
43740000 ASSEDIC INTER	212,10		212,10	0,0
43750000 FNAS	241,00	262,00	-21,00	-8,0
43760000 FCAP	48,14	52,48	-4,34	-8,3
43770000 AMETRA	239,02		239,02	0,0
43771000 CMB	417,48	494,33	-76,85	-15,6
43781000 Congés Spectacles	279,91		279,91	0,0
43782000 AGESEA	731,00		731,00	0,0
43820000 Charges soc. /Congés à payer		702,92	-702,92	-100,0
43860000 Autres Charges à Payer	1 119,58		1 119,58	0,0
44210000 Prélèvement à la source	901,30		901,30	0,0
44520000 TVA due intracommunautaire	200,00	200,00		
44562000 TVA sur immobilisations	0,14		0,14	0,0
44571000 TVA collectée 5,5%	0,33	0,13	0,20	153,8
44571200 TVA collectée 2,10%	1,67	0,32	1,35	*5,2
44571400 TVA collectée 20 %	0,19	0,19		
44587000 TVA SUR PAR	51,25		51,25	0,0
44862000 Taxe Apprentissage		1 387,29	-1 387,29	-100,0
44863000 FPC et TA	2 992,74	3 616,75	-624,01	-17,2

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES – 34090 MONTPELLIER
SIRET 50928965800023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES	Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Ventes de services	147 867,34	148 880,01	-1 012,67	-0,7
70600000 Prestations de services		14 590,55	-14 590,55	-100,0
70610000 Billetterie	85 196,40	96 073,46	-10 877,06	-11,3
70620000 APPORT EN PRODUCTION		37 000,00	-37 000,00	-100,0
70630000 CESSION DE SPECTACLES	50 730,94		50 730,94	0,0
70650000 Sponsoring et partenariat	11 940,00	1 216,00	10 724,00	*9,8
Subventions d'exploitation	413 741,00	408 161,00	5 580,00	1,4
74200000 SUBVENTION METROPOLE	413 741,00	408 161,00	5 580,00	1,4
Reprise sur amt. et provisions, transfert de charges	100,93		100,93	0,0
791100 TRANSFERT DE CHARGE SOUMIS TVA 10%	100,93		100,93	0,0
Autres produits	17 265,21	25 993,52	-8 728,31	-33,6
75800000 Produits divers de gestion courante	220,21	45,52	174,69	*4,8
75810000 Dons manuels et mécénat	17 045,00	25 948,00	-8 903,00	-34,3
Autres achats et charges externes	288 007,42	301 581,33	-13 573,91	-4,5
60400000 Achats d'études et prestations serv	14 816,42	21 793,88	-6 977,46	-32,0
60410000 ACHAT DE SPECTACLE	17 610,00	10 000,00	7 610,00	76,1
60411000 Achats spect F de Musique		12 350,00	-12 350,00	-100,0
60630000 Fourn entretien et petit outil	2 272,71	2 173,18	99,53	4,6
60640000 Fournitures administratives	500,90	413,23	87,67	21,2
60650000 Partitions et petit materiel de mus	3 088,02	3 000,00	88,02	2,9
60660000 Fournitures costumes et décor	55 380,69	49 760,49	5 620,20	11,3
61100000 Sous-traitance générale	30 000,00	6 000,00	24 000,00	*5,0
61110000 Sous traitance technique	42 589,71	41 377,47	1 212,24	2,9
61320000 Locations immobilières	6 680,00		6 680,00	0,0
61340000 Location materiel de musique part		400,00	-400,00	-100,0
61350000 Locations mobilières	20 485,42	45 228,86	-24 743,44	-54,7
61500000 Entretien et réparations	5 599,74	4 068,18	1 531,56	37,6
61600000 Primes d'assurance	6 108,79	6 692,81	-584,02	-8,7
61800000 Divers		49,00	-49,00	-100,0
61810000 documentation	170,04	73,46	96,58	131,5
62260000 Honoraires expert comptable et cac	6 010,00	5 715,50	294,50	5,2
62261000 Honoraires DIVERS	840,00		840,00	0,0
62262000 Honoraires attache de presse	6 500,00	6 500,00		
62263000 Honoraires artistique	7 200,00	8 500,00	-1 300,00	-15,3
62300000 Publicité, publications, relations		10 474,14	-10 474,14	-100,0
62310000 IMPRESSION GRAPHISME	5 975,30	3 388,00	2 587,30	76,4
62320000 AFFICHAGE /DISTRIBUTION	10 388,00	870,96	9 517,04	*11,9
62330000 INSERTIONS	15 490,78	7 887,70	7 603,08	96,4
62340000 Cadeaux	268,76	88,00	180,76	*3,1
62350000 Frais agence de com	1 850,00		1 850,00	0,0
62410000 Transports sur achats	15,00	2 402,00	-2 387,00	-99,4
62510000 Voyages et déplacements Perm	217,12		217,12	0,0
62514000 Voyages et Déplacements PILLEMENT	866,97	478,38	388,59	81,2
62520000 Voyages et déplacements autres	3 993,11	6 268,52	-2 275,41	-36,3
62530000 Hébergement	999,47	2 021,75	-1 022,28	-50,6
62540000 Défraiements	13 536,00	26 994,97	-13 458,97	-49,9
62550000 Restaurant	1 292,15	119,95	1 172,20	*10,8
62570000 Réceptions	4 222,02	11 308,02	-7 086,00	-62,7
62600000 Frais postaux et de télécommunic.	2 377,99	3 099,34	-721,35	-23,3
62700000 Services bancaires et assimilés	402,32	1 065,43	-663,11	-62,2
62800000 Cotisations	259,99	1 018,11	-758,12	-74,5
Impôts, taxes et versements assimilés	2 992,74	5 312,32	-2 319,58	-43,7
63120000 Taxe d'apprentissage		1 462,60	-1 462,60	-100,0
63330000 Participation à la formation cont.	2 992,74	3 849,72	-856,98	-22,3

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES - 34090 MONTPELLIER
SIRET 50928965800023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

RUBRIQUES FISCALES	Ex N	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
Salaires et traitements	162 037,81	206 574,91	-44 537,10	-21,6
64110000 Salaires bruts	162 043,33	203 760,82	-41 717,49	-20,5
64111000 Prime défiscalisée	1 000,00		1 000,00	0,0
64120000 Congés payés	-1 515,52	157,05	-1 672,57	*-9,6
64140000 Indemnités et avantages soumis	183,00	252,00	-69,00	-27,4
64141000 Indemn et Avantages non soumis	327,00	2 295,06	-1 968,06	-85,8
64800000 Autres charges de personnel		109,98	-109,98	-100,0
Charges sociales	76 659,67	94 249,83	-17 590,16	-18,7
64510000 Cotisations à l'URSSAF	35 108,39	50 417,21	-15 308,82	-30,4
64520000 Cotisations CONGES SPECTACLES	15 736,54	18 323,67	-2 587,13	-14,1
64530000 Cotisations aux caisses de retraite	11 344,95	15 056,02	-3 711,07	-24,7
64540000 Cotisations Pole emploi spect	10 003,81	11 053,90	-1 050,09	-9,5
64551000 Cotisations Prévoyance Cadre	777,95	1 553,37	-775,42	-49,9
64552000 Mutuelle	54,10	189,35	-135,25	-71,4
64560000 Charges sur Congés à Payer	-702,92	88,79	-791,71	*-7,9
64570000 Charges Sociales à Payer	1 119,58	52,48	1 067,10	*21,3
64580000 Cotisations FNAS	2 028,00	2 550,00	-522,00	-20,5
64590000 AGESEA	43,00		43,00	0,0
64710000 FCAP	405,53	457,55	-52,02	-11,4
64750000 Médecine du travail, pharmacie	740,74	357,49	383,25	107,2
64900000 CICE		-5 850,00	5 850,00	100,0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 533,76	955,64	1 578,12	165,1
68110000 Dotation aux amort immo corpo et incorpo	2 533,76	955,64	1 578,12	165,1
Autres charges	1,26	13 229,54	-13 228,28	-100,0
65100000 Droits d'auteur		13 211,02	-13 211,02	-100,0
65800000 Charges div. de gestion courante	1,26	18,52	-17,26	-93,2
Autres intérêts et produits assimilés	1,68		1,68	0,0
76800000 Autres produits financiers	1,68		1,68	0,0
Intérêts et charges assimilées	444,32	140,00	304,32	*3,2
66800000 Charges financières affacturage	444,32	140,00	304,32	*3,2
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 753,00	-10 753,00	-100,0
77100000 Produits except./ Opérat. gestion		10 753,00	-10 753,00	-100,0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 238,96		14 238,96	0,0
67100000 Charges exceptionnelles	13 696,96		13 696,96	0,0
672100 Charges exceptionnelles sur exerc antérieurs	542,00		542,00	0,0

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
EXERCICE 2019**

ASSOCIATION FOLIES LYRIQUES

178 rue de la Carrierasse
34090 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION OPERA ET ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER OCCITANIE

Administrateur concerné : Conseil Départemental de l'Hérault

Par convention de partenariat pour la production du spectacle « Les Folies d'Offenbach », l'Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie a mis à disposition de votre association le chœur de l'opéra, les musiciens de l'orchestre, des techniciens, ainsi que des espaces de répétitions et des espaces pour les besoins techniques,

En contrepartie l'Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie, a perçu un cachet forfaitaire de 7 500 € HT. Les frais supplémentaires engagés par l'Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie pour un montant de 7 316 € HT ont également été refacturés.

Fait à Pérols, le 24 février 2020

Le Commissaire aux Comptes
MAZARS CPA

Alain CAMOIN